



Bail commercial, bailleur mal intentionné

Par **SABBAGH Philippe**, le 14/10/2017 à 18:23

Bonjour, j'ai signé un bail commercial classique le 2 janvier 2017. Après environ 4 mois de travaux (transformation d'un magasin de chaussures en restaurant) et 250K€ de dépenses, lorsque tout est devenu propre, je me suis rendu compte que le chantier colossal qui est en face (aussi long que la rue elle-même) est une usine de poussières et de particules nuisibles et de bruits énormes toute la journée sans arrêt, qui rend le restaurant infréquentable. Les clients ne reviennent plus et ils le disent. Mon bailleur est également le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre de l'exécution de ce chantier qui va durer jusqu'à 2019. A longueur de journée on nettoie et on frotte et on ne peut pas fermer la porte qui est la seule ouverture du local de 200m2, le loyer mensuel est de 5500€.

Si je savais je n'aurais pas signé.

Quelqu'un a un avis sur ce sujet ? Merci